

CONCOURS prévu en **Avril 2022**

PREPARATION (DXP3T) – TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

Nature des épreuves du concours externe

10 spécialités :

Bâtiments, génie civil
Réseaux, voirie et infrastructures
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Aménagement urbain et développement durable
Déplacements, transports
Espaces verts et naturels
Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Services et interventions techniques
Métiers du spectacle
Artisanat et métiers d'art

1°) Epreuve d'admissibilité :

La rédaction d'un rapport technique assorti de propositions opérationnelles portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (**durée 3h00 – Coeff. 1**)

2°) Epreuve d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (**durée 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 1**)

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance





Bulletin d'inscription 2020- 2022
PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS
Filière Technique

Préparation

Intitulé : Technicien principal de 2ème classe - concours externe

Domaine/Spécialité : Bâtiments, génie civil, Réseaux, voirie et infrastructures, Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration, Aménagement urbain et développement durable, Déplacements, transports, Espaces verts et naturels, Ingénierie, informatique et systèmes d'information Services et interventions techniques, Métiers du spectacle, Artisanat et métiers d'art.

Option : Néant

♦ **Avez-vous déjà suivi une préparation** : Oui Non

Si oui, laquelle :

En quelle année :

Date d'entrée dans la F.P.T. :

Date d'entrée dans la collectivité.....

Titulaire

Contractuel de droit public

Contractuel de droit privé

Emploi d'avenir

Autres précisez le type de contrat :

Agent

Mme Mr

Nom d'usage :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Lieu de naissance : Code Postal :

Code Postal : Ville :

Personnel : Portable.....

E-Mail professionnel :.....@.....

E-Mail personnel :.....@.....

Attention, vous devez impérativement renseigner un E-mail individuel dans IEL.

Diplôme le plus élevé :

Grade :

Fonction :

Direction :

Service :

professionnel :



Si votre participation nécessite d'éventuels besoins d'adaptation, merci de nous contacter rapidement.

IMPORTANT : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen correspondant.

Collectivité

Nom de la collectivité : SIRET:

Adresse :

Ville : Code Postal :

du service D.R.H. / Formation : N° Fax :

..... E-Mail :

Nom de votre responsable hiérarchique :

N° Fax :

E-Mail :@.....

Merci de rappeler vos :

Nom : Prénom :

Préparation souhaitée :

Si la demande d'inscription est faite dans le cadre du CPF (Compte Professionnel de Formation), merci de bien vouloir compléter les rubriques ci-dessous pour que ce bulletin ait valeur de convention entre l'agent territorial et son employeur.

Nombres d'heures capitalisées par l'agent avant l'action : heures

Nombres d'heures CPF mobilisées pour l'action : heures

Le cas échéant nombres d'heures demandées par anticipation du droit : heures

Le cas échéant nombres d'heures devant être réalisées et indemnisées hors temps de travail : heures

La demande actuelle d'utilisation du CPF pour cette action :

- est la première
 fait suite à un premier refus de la part de la collectivité.

*Consulter le site internet du CNFPT www.cnfpt.fr**Participation financière éventuelle :**

En fonction du type de formation (Tremplin) et/ou du statut du stagiaire, une participation financière sera due selon le barème en vigueur.

A l'issue des tests, un bulletin d'inscription simplifié (payant) sera adressé à la collectivité. L'inscription définitive du stagiaire concerné par le cycle de formation sera effective dès lors que la collectivité aura retourné le bulletin d'inscription (payant) au CNFPT. Les agents de la Fonction Publique Territoriale (Titulaires, stagiaires, CDI de droit public, CDD de droit public, agents MDPH, Contrats emploi d'avenir) ne font l'objet d'aucune participation financière.

Barème de la participation financière des collectivités par journée de formation	AUTRES SALARIES DANS LA COLLECTIVITE	
	Salariés sous contrats aidés	Fonction publique hors FPT Salariés de droit privé
Toutes préparations	60 €	80 €
Tremplin	60 €	80 €
Pour les préparations aux concours et examens catégories A et B	60 €	80 €

Par la présente, l'agent et l'autorité territoriale confirment leur accord sur le choix et les modalités de l'action de formation.

LE MAIRE OU LE PRESIDENT
(signature et cachet)

LE RESPONSABLE HIERARCHIQUE
Nom : _____
(signature)

L'AGENT
(date et signature)